



Procès-verbal de la rencontre Direction/Copers du 16 mai 2012

---

Mercredi 16 mai 2012, 14h00, salle Herbette, Unithèque

---

Membres de la Direction présents :

Dominique Arlettaz (Recteur), Franciska Krings (Vice-Rectrice)

Membres de la Copers présents :

Membres de la Copers présents :

Mmes

Silvia Mancini  
Nadine Richon (vice-présidente)  
Patrizia Ponti  
Mathilde Falzone (prise du PV)

MM

Hugues Poltier (président)  
Micha Hersch  
André M. Kuhn  
Pierre Goloubinoff  
Christophe Mager  
Patrick Michaux  
Emmanuel Fernandes

Excusé-e-s

Mme

Magdalena Burba

MM

Raphaël Célis

---

**Ordre du jour**

- 1) MESURES DE SOUTIEN A LA RECHERCHE EN FAVEUR DES PAST ET MA ..... 2
- 2) NOUVELLE DIRECTIVE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEMENAGEMENT ..... 3
- 3) RENOUVELLEMENT DE LA COPERS ; ECHEANCE ..... 3
- 4) INFORMATIONS DU PRESIDENT DE LA COPERS..... 4
- 5) DIVERS..... 5

## Accueil

M. Arlettaz et M. Poltier souhaitent la bienvenue à tout le monde.

### 1) Mesures de soutien à la recherche en faveur des PAST et MA

Une décision de créer de nouvelles mesures de soutien à la recherche en faveur des PAST et MA a été prise par la Direction. Elle est conforme au plan d'intention de l'Unil et a également été présentée aux Doyens des Facultés. Il s'agit d'une nouvelle mesure de soutien pour les PAST (Professeur assistant) et MA (Maître assistant) et qui vise à encourager les gens à soumettre des projets de recherche au Fonds national suisse (FNS). La Direction aimerait mettre du temps à disposition pour ces personnes pour qu'elles puissent préparer une demande de projet car cela demande un travail considérable.

Ces nouvelles directives consistent en la décharge de 2h d'enseignement par semestre pour que ces personnes puissent avoir plus de temps afin d'élaborer leur projet. Sous certaines conditions, la personne peut faire appel à cette mesure. La demande parvient à la Direction et un budget est ensuite mis à disposition pour que la Faculté puisse décharger la personne en question et faire le nécessaire pour la remplacer.

Une personne ne peut toutefois obtenir qu'une seule fois cette mesure pendant sa carrière à l'Unil. L'information de la création de cette mesure va être transmise aux Décanats ainsi qu'aux PAST et MA. Elle entre immédiatement en vigueur.

La Direction indique que le projet doit être mis par écrit dans une lettre de motivation. Cette lettre doit expliciter le projet en question et les raisons pour lesquelles la personne entreprend de le faire. S'il est agréé par les supérieurs hiérarchiques et le Décanat, le projet sera en principe soutenu et les mesures pourront être appliquées. Un certain budget est fixé et il ne peut pas être dépassé. En principe, toute demande sérieuse devrait être honorée. Sous réserve de problèmes financiers, il y aura une régulation assez naturelle. La Direction « fait le pari que la personne va jouer le jeu » et que l'Unil accepte de la décharger, elle va déposer un projet sérieux. Si le projet n'est ensuite pas retenu par le FNS, il n'y aura bien entendu pas de sanctions. Mais cette mesure est strictement limitée aux postes de PAST et MA et la personne doit avoir au moins 4h d'enseignements dans son cahier de charges.

Ces nouvelles mesures font partie de la politique d'encouragement de la relève académique.

Un membre de la Copers souligne qu'il faudrait calibrer les projets pour qu'ils ne dépassent pas le taux d'activité prévu pour la personne en

question. Cela ne devrait pas être un problème selon la Direction.

La Direction estime qu'à l'Unil, tous les professeurs devrait déposer au moins une requête de recherche. De plus, les MA ont gagné en autonomie mais la Direction attend maintenant en retour que les MA déposent des requêtes de projet.

Il y a eu une proposition du Grand Conseil qui était d'instaurer la possibilité de pouvoir demander un second renouvellement du mandat pour des cas exceptionnels. Pour les MA, le fait qu'il y ait eu une requête est clairement un critère d'obtention pour un troisième mandat éventuel. La condition pour que la Direction entre en matière est que la personne ait obtenu un subside du FNS. Toutefois, pour les PAST il n'y a pas d'extension possible.

Cette nouvelle mesure n'est pas fixée par une directive. Il faut voir comment les choses se passeront. Les personnes concernées vont être informées. Cette mesure est financée par la Direction.

## **2) Nouvelle directive sur le remboursement des frais de déménagement**

Concernant la directive sur le remboursement des frais de déménagement, elle existait déjà mais a légèrement été modifiée. L'ancienne permettait de rembourser les frais de déménagement pour les professeurs mais la Direction a eu une demande pour rembourser les frais de déménagement d'un MER et cela a soulevé certaines questions.

La Direction a ensuite fait une proposition et suite aux discussions, il s'agit d'inclure maintenant les MER et les MA qui travaillent un minimum de 80% et qui déménagent en Suisse et de les faire bénéficier également des remboursements des frais. Il y a toutefois une distinction qui est faite entre les gens qui ont des enfants et ceux qui n'en n'ont pas. Mais ce remboursement reste les 75% des frais réels pour les professeurs avec un maximum de 10 000 CHF. Pour les MER, c'est un maximum de 3000 CHF qui peut être remboursé et pour les MA ce sera un forfait. Ce forfait sera de 500 CHF pour ceux qui n'ont pas d'enfants et de 1000 CHF pour ceux qui en ont. Cette mesure ne concerne que les déménagements qui ont lieu dans les douze mois qui suivent l'engagement de la personne à l'Unil. Les frais sont à la charge des Facultés. C'est un amendement à la directive en vigueur actuellement. L'idée est de manifester un bon accueil pour ces personnes qui viennent de loin ; c'est un peu symbolique mais cela sera sans doute bien perçu par les personnes en question.

## **3) Renouvellement de la Copers ; échéance**

La plupart des membres de la Copers sont dans la dernière année de leur mandature qui expire en décembre 2012. Les élections vont avoir lieu

mais le président indique qu'il ne sait pas exactement quand. Il indique que la Copers souhaite faire une campagne de sensibilisation et que, dans ce but, il est nécessaire de connaître la date des élections.

Le renouvellement va être de près de la moitié des membres de la commission actuelle car certains ont déjà effectué deux mandats et d'autres membres n'envisagent pas de se représenter pour diverses raisons, professionnelles ou personnelles.

La Copers aimerait donc intéresser les gens à présenter leurs candidatures. Les élections auraient sûrement lieu en automne.

La Direction précise qu'elles auront normalement lieu entre fin octobre et début novembre mais que de plus amples informations seront transmises à la Copers dans les mois qui suivent.

#### **4) Informations du président de la Copers**

Concernant les questionnements et travaux en cours, la Copers tente de revoir la politique de communication de la Copers, par exemple en améliorant le site internet mais aussi le message en général. M. Gagnebin a assuré la Copers d'un possible soutien, notamment dans la construction du site internet.

La Commission précédente avait engagé une petite campagne de sensibilisation sur le campus avec des flyers. Il est possible que l'opération soit reconduite. Il y a aussi eu une petite opération croissants-café afin de solliciter les gens et leur permettre de connaître la Copers et ses activités. Elle sera également reconduite en automne.

Concernant le site internet, l'idée générale est de le rendre plus attrayant et plus interactif. Les gens pourraient écrire sur le site dans une sorte de boîte à idées. Il faudrait peut-être anonymiser le forum afin de ne pas créer de situations problématiques pour les personnes en question. Mais le problème est que l'anonymat dilue fortement l'impact de l'information. La Copers espère arriver à quelque chose de plus concret pour l'automne.

Par ailleurs, la Copers a entrepris de préparer un questionnaire de satisfaction qui s'adressera au personnel de l'Unil. Il sera basé sur l'ancien questionnaire qui avait déjà été fait. La Copers devrait arriver à une version finale de ce questionnaire vers la mi-juin. Elle le soumettra bien entendu à la Direction pour approbation. Cette opération pourrait être bénéfique autant pour la Copers que pour la Direction.

Le questionnaire serait destiné à tous les membres du personnel, à savoir le corps professoral mais aussi le personnel administratif et technique. Le but sera d'éviter les questions trop spécifiques et qui ne seraient destinées qu'à un corps seulement.

La Copers a reçu des compléments d'informations sur le dossier « chargés de cours » de la part du service des Ressources Humaines. Si des cas problématiques sont recensés, l'idée est d'en discuter d'abord avec les Ressources Humaines. Si besoin uniquement, la Copers prendrait contact avec la Direction à ce sujet.

## **5) Divers**

M. Arlettaz indique qu'il n'y a actuellement pas de Directeur des Ressources Humaines mais que la personne qui reprend ce poste entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Il informe la Copers d'une question qui est en ce moment discutée par l'Unil, à savoir : est-ce que l'Unil souhaite aller vers un système qui donne des avantages pour le personnel de l'Unil auprès de certains commerces. C'est l'association H-oxygène qui pourrait permettre de mettre en place ce système. D'un côté, de nombreuses entreprises ont instauré ce genre de système pour leurs employés. Mais il y a également une volonté très ferme de l'Unil et des étudiants de garder une certaine indépendance par rapport aux entreprises commerciales. Il est évidemment hors de question de mettre en place un tel système pour les étudiants.

Mais concernant les collaborateurs, la question reste ouverte. La Direction a estimé qu'elle ne tient pas que le logo de l'Unil soit utilisé par une quelconque entreprise à des fins publicitaires et commerciales.

Une piste qui a été explorée est d'imiter le système qui a été mis en place pour les collaborateurs du CHUV où il y a une association à laquelle peuvent adhérer ou non les employé-e-s. La cotisation est de 20 CHF par année et ensuite cette association négocie un certain nombre d'avantages avec des entreprises. La question qui se pose est de savoir si ce serait une bonne idée, car peut-être que les commerçants qui proposent des avantages n'intéressent personne. Il s'agit de savoir si l'on veut « prêter » le public de l'Unil à ces entreprises. La liste des commerces concerne essentiellement la région lausannoise.

Certaines personnes pensent que se serait la dernière chose à faire. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'on contrôle rarement les commerçants. Ils pourraient finalement faire ce qu'ils veulent (par exemple utiliser le logo de l'Unil même si c'est de manière discrète).

L'avantage est que c'est une association indépendante et que les gens en deviennent volontairement membres. L'enjeu n'est pas majeur mais il serait bien d'avoir l'avis de la Copers sur la question.

Dans le cas de l'association H-oxygène, elle souhaiterait en retour que l'Unil la finance. Il y a quelques personnes qui gèrent l'association mais cela reste une équipe restreinte.

Il faut réfléchir d'abord sur les questions de principe, sans savoir si cela marcherait auprès des collaborateurs ou non, et c'est cela la difficulté.

La Copers va aborder la question lors d'une prochaine séance et informera la Direction de son avis sur cette question.

La séance est levée à 15h05.